

AVIS DE COURSE

PRINCE NOIR 2023

8-13-14 Mai 2023

Club Nautique BOURQUAIS

5B

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

REGLES FONDAMENTALES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 Les règlements fédéraux,
- 1.3 Les règles du championnat de l'Estuaire de la Gironde 2023.

1. PUBLICITE

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à

3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A - B - C - D - E de la norme CE.

Les bateaux de conception antérieure à cette norme, doivent être homologables au minimum en **5^e catégorie** de navigation ou équivalent.

3.1.2 Tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable d'un coefficient minimum de 6 net.

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant à **secretaire@bourg-voile.com**

au plus tard le **7 Mai 2023**.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « adhérent ou compétition » valide
- une autorisation parentale pour les mineurs - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.
-

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS À PAYER

Néant

4.1 Autres frais : en fonction des règles sanitaires : Repas samedi soir 15 €

Réserve avant le 13/05/22 20h00 : Yvan Grillet: 06 72 45 36 81

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

Jours et Date	Heure Début	Heure fin
8/05/23	8h30	10h00
13/05/23 14/05/23	8h00	9h00

5.3 Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
8/05/23	12h30 bateau comité
13/05/23	10h00 ligne de départ devant bourg
14/05/23	10h00 ligne de départ devant bourg

5.4 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 13h00.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront envoyées lors de la réception de la fiche d'inscription, le Lundi 8 Mai et Samedi 13 Mai lors de la confirmation de l' inscription

7. PARCOURS

7.1 Les parcours seront côtiers et/ou construits.

7.2 L'emplacement de la zone de course est : Dordogne et Estuaire Gironde.

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour

9. CLASSEMENT

Le classement, pour chaque course, sera effectué en temps compensé (temps/temps) sur la base Osiris Habitable, avec CVL, en respectant les catégories définies par le règlement du Championnat de l'Estuaire 2023,

Le classement général sera établi sur le cumul des points obtenus sur l'ensemble des manches et 1 manche validera la compétition.

Tout bateau qui n'aura pas de moyen d'identification (n° dans les voiles ou cagnard) ni de flamme de sa catégorie ne sera pas classé.

BATEAUX HABITABLES		
Flottes	Groupes	Rating net
Flotte 1 (flamme 1)	A,B,C,D et R	De 6 à ≤ 13,4
Flotte 3 (flamme 3)	C, D, E et R	> 13,5 et < 20,4
Flotte 5 (flamme 5)	D, E et R	≥ 20,5

10. PLACE AU PORT

Emplacement au port : Port de Bourg. Contact Yvan Grillet : 06 72 45 36 81

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

3

12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. PRIX

Des prix seront distribués au club house du CNB, le dimanche 14 Mai 2023.

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Un repas sera organisé au club de bourg le samedi soir
Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Massaly Jean-Rémy : 0679434032 Yves Lecrenais : 0681339554

mail: secretaire@bourg-voile.com

16. HEURE DE LA MAREE DURANT L'EPREUVE

Port	Date	Basse mer	Pleine mer	Coefficient
Port Médoc	8/05/23	13h37	19h54	88/85
Bourg sur gironde	13/05/23	09h06	14h46	48/48
Bourg sur gironde	14/03/23	10h33	16h01	50/54



CLUB NAUTIQUE BOURQUAIS

BOURG-SUR-GIRONDE

[HTTP://WWW.BOURG-VOILE.FR/](http://www.bourg-voile.fr/)

CLUB FFV N°33007

